

Faculté des sciences

Bureau des affaires académiques
Programme de Chimie
(secrétariat facultaire)

S'adresse aux personnes ayant commencé à l'automne 2019 ou après.

Ce document indique les sessions où sont normalement offerts les cours (Automne, Hiver ou Été). () indiquent les cours préalables.
[] indiquent les cours concomitants. { } indiquent les cours antérieurs.

Chimie

CHEMINEMENT EN CHIMIE ANALYTIQUE

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun (66 crédits)
Activités pédagogiques obligatoires du cheminement (15 crédits)
Activités pédagogiques à option (6-9 crédits)
Activités pédagogiques au choix (0-3 crédits)

Le régime régulier/coopératif

RÉGIME DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet ou à temps partiel et régime coopératif à temps complet

MODALITÉS DU RÉGIME COOPÉRATIF

Normalement l'agencement des sessions d'études (S) et des stages de travail (T) est le suivant :

1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année			4 ^e année			5 ^e
AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT
S1	S2	T-1	S3	T-2	S4	T-3	S5	T-4	S6	-	-	
-	S1*	-	S2	S3	T-1	S4	T-2	S5	T-3	S6	T-4	S7

*L'inscription en 1^{ère} session au trimestre d'hiver implique que l'étudiante ou l'étudiant devra faire sept sessions d'études plutôt que six.

CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉGIME COOPÉRATIF

Pour avoir accès au régime coopératif et sous réserve de la disponibilité de stages, l'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'automne, doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2 sur 4,3 après la deuxième session et être inscrite ou inscrit à la troisième session.

L'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'hiver, doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,0 sur 4,3 après la troisième session et être inscrit à la quatrième session.

CRÉDITS EXIGÉS : 90

EXIGENCE PARTICULIÈRE POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME

À défaut d'avoir réussi le test de français écrit (TFÉ) approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un test équivalent et de même nature, reconnu par l'Université, l'étudiante ou l'étudiant devra démontrer sa connaissance et sa maîtrise de la langue française par un test qui doit être passé dès le premier trimestre de formation. La réussite de ce test devient obligatoire au début de la deuxième année. Le défaut de répondre à cette exigence entraîne l'obligation pour chaque étudiante ou étudiant de rencontrer la directrice ou le directeur du programme concerné afin d'établir des stratégies d'études visant la réussite de cet examen avant la fin de la deuxième année.

Session 1 Automne 2019

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun		
CAN 300	Chimie analytique	3
CAN 305	Méthodes quantitatives de chimie T.P.	2
CIQ 300	Chimie inorganique I	3
COR 100	Chimie organique : structure et réactivité	3
MAT 118	Mathématiques appliquées à la chimie	3

Session 2 Hiver 2020

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun		
CAN 200	Analyse organique	3
CAN 201	Techniques de séparation	3
CHM 302	Techniques de chimie organique et inorganique T.P.	3
CPH 315	Matière à l'équilibre	2
CPH 316	Méth. de la chim. phys. [CPH 315]	3

Session 3 Automne 2020

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun		
CAN 400	Analyse instrumentale (CAN 300, CAN 305)	3
CAN 407	Analyse instrumentale T.P. (CAN 300) [CAN 400]	3
CHM 306	Introduction à la science des matériaux (CPH 315, COR 100, CIQ 300)	3
CHM 400	Biochimie et chimie organique T.P. (CAN 200, CHM 302) [COR 307]	2
COR 307	Introduction à la synthèse organique (COR 100)	3
CPH 317	Matière en transformation (CPH 315)	2

Session 4 Été 2021

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun		
BCM 300	Biochimie (COR 100)	3
CIQ 400	Chimie inorganique II (CIQ 300)	3
CIQ 401	Chimie inorganique T.P. (CIQ 300) [CIQ 400]	3
CPH 409	Liaison chimique: aspects statiques (MAT 118)	3
COR 403	Outils de synthèse organique (COR 307)	3

Session 5 Hiver 2022

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun		
CPH 405	Chimie physique T.P. (CPH 316, CPH 317)	2
CPH 504	Liaison chimique: aspects dynamiques (CPH 409)	2
Activité pédagogique obligatoire du cheminement		
CAN 504	Analyse instrumentale avancée (CAN 400, CAN 407)	3
CAN 505	Électrochimie analytique et physique (CPH 315, CAN 400)	3
Activités pédagogiques à option		
CHM 504	Chimie des polymères (CPH 317, COR 307)	3
CPH 510	Du micro au macroscopique (CPH 317)	3
CPH 511	Colloïdes, surfaces et interfaces [CHM 504]{CPH 317}	3

Session 6 Automne 2022

Activités obligatoires du tronc commun		
CHM 206	Éthique et pratiques professionnelles (avoir réussi 35 crédits)	3
Activité pédagogique obligatoire du cheminement avec module		
CAN 600	Analyses environnementales (CAN 201, CAN 400, CAN 504)	3
CAN 601	Laboratoire avancé en chimie analytique (CAN 504)	6
Activités pédagogiques à option		
CHM 506	Chimie des matériaux (CPH 317)	3
CPH 600	Développements en physico-chimie (CPH 510)	3